



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires

du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Recommandations formulées dans le rapport du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents et les questions connexes

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du rapport du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents et les questions connexes (A/67/713). Le Comité était également saisi du rapport du Groupe consultatif de haut niveau (A/C.5/67/10). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général rappelle que le Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents et les questions connexes a été créé en application de la résolution 65/289 de l'Assemblée générale. Les principales recommandations du Groupe et leurs incidences financières, quand elles sont connues, figurent aux paragraphes 6 à 55 du rapport du Secrétaire général. Les décisions que l'Assemblée est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 57.

3. **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale devra se prononcer sur les recommandations du Groupe consultatif de haut niveau. Si l'Assemblée approuve les recommandations formulées dans le rapport du Groupe, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la série de mesures définie au paragraphe 57 du rapport du Secrétaire général. Conformément aux procédures établies, le Comité formulera des observations et des recommandations additionnelles sur la question une fois que l'Assemblée générale se sera prononcée.**

